

Guide réflexe — en cas d'accident du travail

Une page à garder. Un accident pendant le travail, sur le trajet, ou à l'école : voilà exactement quoi faire, dans l'ordre, et qui contacter. Le détail complet (déclarations, indemnisation, prévention) est dans le Guide de prévention et gestion des accidents du travail.

1. D'ABORD : TE METTRE EN SÉCURITÉ ET TE FAIRE SOIGNER

Urgence vitale : **15 (SAMU) ou 112**. Sinon : premiers secours de l'entreprise, médecin, ou urgences. Aucune déclaration ne passe avant ta santé.

2. INFORMER TON EMPLOYEUR — SOUS 24 HEURES

Tu informes (ou fais informer) ton employeur **dans la journée ou au plus tard sous 24 heures** (art. L. 441-1 du Code de la sécurité sociale) : où, quand, comment, témoins éventuels. Accident de trajet : mêmes réflexes.

3. L'EMPLOYEUR DÉCLARE — SOUS 48 HEURES

Ton employeur déclare l'accident à la CPAM **sous 48 heures** et te remet la **feuille d'accident du travail** — elle te permet d'être soigné·e **sans avancer de frais**. Il ne peut pas refuser de déclarer : en cas de blocage, tu peux déclarer toi-même à la CPAM dans les 2 ans, et l'école t'y aide.

4. PRÉVENIR L'ÉCOLE

Préviens l'école dès que possible : Sarah Edahmani, Bureau des entreprises · s.edahmani@mantes-school.com · 01 30 63 25 89. L'école suit ta situation (arrêt, reprise, aménagements), fait le lien avec ton employeur — et un arrêt de travail vaut interdiction de formation, y compris à distance : tu te soignes, point.

5. GARDER LES PREUVES

Certificat médical initial (ton médecin l'établit et l'envoie à la CPAM), arrêts, échanges écrits, noms des témoins. Si l'accident révèle une situation dangereuse, la **fiche de signalement d'une situation dangereuse** permet d'agir pour la suite.

En résumé — les contacts : Urgences 15 / 112 · Ton employeur (24 h) · CPAM (déclaration employeur 48 h) · L'école : Sarah Edahmani · s.edahmani@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · École : contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € · Siège : 20 rue du Vieux Pilori · Le Campus : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie · 948 211 560 R.C.S.
Versailles · NDA n° 11 78 87894 78
contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · mantes-school.com